



Objet : Fonds de soutien en sport pour un organisme à but non lucratif local ou régional

Bonjour,

Les deux paliers de gouvernement souhaitent venir en aide aux associations régionales et aux clubs locaux pour leur permettre de rester opérationnels. À cet effet, le gouvernement fédéral injecte 2 717 000 \$ dans le fonds de soutien en sport. Le gouvernement provincial bonifie cette enveloppe de 2 300 000 \$ pour un total de 5 017 000 \$.

Afin de répondre aux besoins des disciplines dans toutes les régions du Québec, les fédérations sportives ainsi que les URLS se sont vus attribuer un montant. Le formulaire de demande que vous remplirez sera envoyé simultanément à votre fédération sportive ainsi qu'à l'URLS de votre territoire. Ce sont les fédérations et les URLS qui seront responsables de faire l'analyse des dossiers et de recommander une liste d'organismes selon leur budget respectif.

Veuillez prendre note que vous trouverez dans ce guide : l'objectif, les critères, les dépenses admissibles, le lien pour le formulaire ainsi que la liste des répondants des fédérations et des URLS.

Nous vous invitons à lire le guide pour les associations et les clubs en cliquant sur le lien suivant : [Guide club fonds soutien - version finale \(taekwondo-quebec.ca\)](http://taekwondo-quebec.ca)

Pour se qualifier, un organisme bénéficiaire doit remplir les conditions suivantes :

- être un organisme **à but non lucratif** local ou régional ayant une saine vie démocratique avec, notamment, un conseil d'administration, des règlements généraux et un président ou une présidente;
- être membre en règle d'une fédération sportive reconnue par le ministère de l'Éducation;
- avoir respecté, depuis le début de la pandémie, les consignes émises par les autorités de santé publique;
- ne faire aucun transfert de sommes d'argent provenant de cette aide financière et destinées à sa survie vers une autre organisation (fondation ou autre organisme pour l'aider à exercer ses activités).



La date limite pour le dépôt d'une demande est le **7 mai 2021 à 17 h**.

Nous vous invitons à contacter votre fédération et/ou votre URLS si vous avez des questions.

M. Jean Faucher

Président